



Département de l'Aveyron
Commune d'ESTAING

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2020

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Lebrave, Sénéjean, Régis et Burguière, et Mesdames Bernat, Batut, Couseran, Dereumaux et Combes.

Excusés et procuration : Mme Mommeja à M. Régis ; M. Marc à Mme Couseran

Absents : M. Alaux

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

❖ **Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux liés aux aménagements de conteneurs de collectes enterrées.**

Le 18 octobre le SMICTOM Nord Aveyron par la voix de sa Présidente présentait le projet de regroupement des points de collecte sur la Commune.

- Des colonnes aériennes au Foirail et au carrefour du Mal Pas/ZA La Fage (OM, tri et verre).
- Regroupement des conteneurs OM et tri de la route d'Entraygues (suppression des conteneurs de Lierles et de la colonne verre devant les Armes d'Estaing).
- Regroupement des conteneurs à la Blanquerie (suppression conteneurs avenue de Laguiole, du Combayre).
- Fond du quai (soit parking de la Coussanne, soit chemin du moulin d'olt)

Depuis lors et pour ce dernier lieu, Monsieur le Maire et Monsieur MOLINIER, technicien du SMICTOM Nord Aveyron, se sont rendus sur le terrain pour proposer et valider l'implantation de colonnes enterrées au parking de la Coussanne, à droite en entrant prenant les deux premières places de parking. Les travaux de génie civil seront alors supportés par la Commune.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de cet aménagement sera conclue avec le SMICTOM Nord-Aveyron. Le coût du projet global est estimé à 43 143.75 € HT dont une partie génie civil à charge de la Commune de 15 538.75 € HT.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le projet d'aménagements des conteneurs de collecte des ordures ménagères, tri sélectif, verre et papier ci-dessus présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-annexée.
- La dépense de 15 538.75 € HT sera inscrite au budget 2020.
-

❖ **Compte de gestion 2019 Budget Commune et Lotissement**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états d'actifs et de passifs, des restes à recouvrer et à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget Lotissement de M. CADARS Régis trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes..
- Approuve le compte de gestion du budget Commune de M. CADARS Régis trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ Compte administratif 2019 Budget Commune et Lotissement

➤ Budget Lotissement

Il est présenté au conseil municipal le compte administratif 2019 du budget Lotissement qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	Résultat	0.00 €
		Solde des RAR	0.00 €
		Résultat de clôture	0.00 €

Après discussion, hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'unanimité (12 voix pour) le compte administratif 2019 du budget Lotissement.

➤ Budget Commune

Il est présenté au conseil municipal le compte administratif 2019 du budget Commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	613 657.68 €	Dépenses	307 291.04€
Recettes	715 303.72 €	Recettes	180 626.14 €
Résultat de clôture	101 646.04 €	Résultat	-6 478.70 €
		Solde des RAR	-13 363.61 €
		Résultat de clôture	-19 842.31 €

Après discussion, hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'unanimité (12 voix pour) le compte administratif 2019 du budget Commune.

➤ **Affectation du résultat**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 646,04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 494,03 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	246 140,07 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-6 478,70 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-13 363,61 €
Besoin de financement F	=D+E -19 842,31 €
AFFECTATION = C	=G+H 246 140,07 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	19 842,31 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	226 297,76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal valide l'affectation du résultat ci-dessus présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

PRADALIER Jean

BERNAT Lucienne

BURGUIERE Jean-Pierre

COUSERAN Nathalie

COMBES Martine

DEREUMAUX Régine

LEBRAVE Louis

REGIS Jean-Pierre

SAMPER Bernard

SENEJEAN Jean-Louis